

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FÉVRIER 2020**

PRÉSENTS : BALLAND Maurice, BERTHIER Cyril, BERTHIER Gérard, BORNAREL Maurice, BRILLAT Bernard, CHAIX Camille, CHAPERON DEVUN VIALLA Armand, COUTURIER Arsène, GODET Claude, GUILLET David, JACQUET Nicolas, JACQUET Sandrine (arrivée à 21h20), LAIR Dominique, LYVET Cédric, MARTINOD Pascale, MATHELIN Jean-Marc, MEURIAU Annie, REMONDAT Bruno, SERPOL Robert.

ABSENTS ET EXCUSES : ALLIGROS Bernard (pouvoir donné à Gérard BERTHIER), BERNE Marie-José, DECRENISSE Annick, JACQUET Bernard (pouvoir donné à Nicolas JACQUET), LENOURRY Anne-Marie, VIGNAND Murielle, ZELINDRE Philippe, excusés, BERTOLINO Alain, DIDELON Yannick, DONCHE Sébastien, DOUSSOT Simone, GAUD Mathieu, PETIT-BLANC André, VIGNAND Sébastien, absents.

Secrétaire de Séance : Pascale MARTINOD

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JANVIER 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC BUGEY SUD, DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DU VALROMEY ET DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud et du Conseil syndical du SIVOM du Valromey.

3. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 24 janvier 2020.

- **Devis signés :**

- o *DIAGAMTER (Diagnostic de l'ancienne cure de Virieu-le-Petit) : 672.00 € TTC ;*
- o *AGRI DÉFIS (élargissement de la piste de débardage à Brénaz) : 5 976.00 € TTC ;*
- o *SODEVAL (mise aux normes de l'assainissement non collectif à Lochieu) : 38 060.00 € TTC ;*
- o *VAL'BATI (réalisation demande urbanisme Réfection Lavoir des Moulins à Lochieu) : 660.00 € TTC.*

- **Urbanisme** : 1 déclaration préalable et 1 Permis de construire, 11 Certificats d'urbanisme informatifs.**4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame le Maire présente le compte administratif 2019 (budget général et budgets annexes « Forêt » et « Eau et Assainissement ») puis quitte la salle au moment du vote.

BUDGET GENERAL	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			136 219.36		1 130 898.99		1 267 118.35
Opérations exercice	185 671.68	63 159.18	819 365.83	854 548.01	1 005 037.51		917 707.19
Total	185 671.68	199 378.54	819 365.83	1 985 447.00	1 005 037.51		2 184 825.54
Résultat de clôture		13 706.86		1 166 081.17			1 179 788.03
Restes à réaliser	19 554.76	39 301.00			19 554.76		39 301.00
Total cumulé	19 554.76	53 007.86		1 166 081.17	19 554.76		1 219 089.03
Résultat définitif		33 453.10		1 166 081.17			1 199 534.27

BUDGET FORET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 382.86			233 308.63		233 308.63
Opérations exercice	36 479.04	43 349.22	32 464.53	66 119.51	68 943.57		109 468.73
Total	36 479.04	65 732.08	32 464.53	132 239.02	137 887.14		242 877.36
Résultat de clôture		15 512.68		266 963.61			251 450.93
Restes à réaliser	1 740.00	9 511.00			1 740.00		9 511.00
Total cumulé	1 740.00	25 243.68		266 963.61	1 740.00		260 961.93
Résultat définitif		7 741.68		266 963.61			259 221.93

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		97 649.40		22 337.24		119 986.64
Opérations exercice	46 458.83	103 925.66	131 088.74	130 764.20	177 547.57	234 689.86
Total	46 458.83	201 575.06	131 088.74	153 101.44	177 547.57	354 676.50
Résultat de clôture		155 116.23		22 012.70		177 128.93
Restes à réaliser	39 840.00	25 380.00			39 840.00	25 380.00
Total cumulé	39 840.00	180 496.23		22 012.70	39 840.00	202 508.93
Résultat définitif		140 656.23		22 012.70		162 8.93

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve et vote le compte administratif 2019 à l'unanimité.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER

Présenté par le Maire, le compte de gestion 2019 établi par le comptable public, est approuvé à l'unanimité (budget principal et budgets annexes).

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, constatant les résultats 2019, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget Général	Budget Forêt	Budget Eau & Asst
Résultat de fonctionnement			
Résultat de l'exercice	35 182,18	33 654,98	-324,54
Résultat antérieur reporté	1 130 898,99	233 308,63	22 337,24
Résultat à affecter	1 166 081,17	266 963,61	22 012,70
Solde d'exécution d'investissement	13 706,86	-15 512,68	155 116,23
Solde des RAR investissement	19 746,24	7 771,00	-14 460,00
Besoin de financement	0,00	-7 741,68	0,00
Affectation			
Affectation au 1068	0,00	7 741,68	0,00
Report en fonctionnement	1 166 081,17	259 221,93	22 012,70
Déficit reporté en fonctionnement	-	-	-

7. CCBS – Schémas Directeurs AEP/ASS – GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame le Maire explique qu'afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales avec la mise à jour des schémas directeurs Eau Potable et Assainissement et de préparer le transfert dans les meilleures conditions, la Communauté de Communes Bugey Sud propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour réaliser les schémas directeurs d'Eau Potable et d'Assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle précise que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés d'une convention. Le Conseil accepte à l'unanimité.

8. CONVENTION RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC TALISSIEU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2007, une partie des effluents de la commune déléguée de Chavornay (plus précisément du hameau de Ouche) est rejetée dans la station de Talissieu et qu'une convention de répartition des frais liés à cette station a été signée la même année entre les deux communes.

Suite à différents dysfonctionnements, la signature d'une nouvelle convention intégrant les travaux d'entretien du réseau a été évoquée.

La nouvelle convention intégrera les travaux du réseau commun en plus de ceux de la station et prévoit une répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants utilisant le réseau. Le nombre d'habitants sera actualisé chaque année par la commission intercommunale, qui sera créée à l'occasion.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

9. ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE DE CHAVORNAY

Le Syndicat se réunira le 14 mars prochain pour voter le budget primitif 2020.

10. ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux présentés par l'Office National des Forêts pour la gestion durable de la forêt communale :

- Travaux sylvicoles :

- **Brénaz** - Parcelles K et P : intervention en futaie irrégulière 17 993.25 € HT
- **Lochieu** - Parcelle 12 : Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage 963.92 € HT
- **Virieu-le-Petit** - Parcelle 28, 7 et 9 : Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage 4 761.78 € HT
- **Virieu-le-Petit** - Parcelle 50 : intervention en futaie irrégulière 4 626.84 € HT

Soit un coût total de **28 345.79 € HT**

Elle précise également que les interventions en futaie irrégulière de ces travaux sylvicoles (*parcelle 50 de Virieu-le-Petit et parcelles K et P de Brénaz*) peuvent être financés de la manière suivante :

- Région AURA (taux de 40 %) 9 048.04 €
- Fonds local (*construire une ressource forestière pour l'avenir*) (taux de 20 %) 4 524.02 €

11. RASED – Convention avec l'antenne de Culoz

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés (RASED), l'inspection académique affecte un psychologue dans les écoles.

La gestion de ce service est assurée par la mairie de Culoz depuis septembre 2018.

La participation financière des communes a été fixée à 3.00 € par élève pour assurer le bon fonctionnement du dispositif (achat de matériel et outils spécifiques : testes psychologiques, jeux éducatifs, ...)

Le Conseil accepte la participation financière et la signature de la convention avec la commune de Culoz

12. CONTRIBUTION AU SIVOM DU VALROMEY

Madame le Maire expose au Conseil que, selon l'article 13 des statuts du SIVOM du Valromey, « *la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est établie annuellement au regard du besoin d'équilibre du syndicat, évalué sur la base du budget prévisionnel* ».

Lors du travail d'évaluation des charges transférées depuis le budget de la CC du Valromey, il avait été acté que le coût des compétences restituées aux communes et portées par le SIVOM du Valromey était de 549 000 €. Conformément aux statuts du syndicat, cette contribution sera répartie entre les communes au prorata du potentiel fiscal des 3 taxes figurant sur la fiche DGF 2019 des communes :

	PF 3 taxes 2019	Contribution SIVOM	Taux
Arvière-en-Valromey	446 230	86 083	15.68 %
Champagne-en-Valromey	447 244	86 279	15.72 %
Haut Valromey	637 442	122 971	22.40 %
Ruffieu	130 402	25 156	4.58 %
Talissieu	275 180	53 086	9.67 %
Valromey-sur-Séran	909 351	175 425	31.95 %
TOTAL	2 845 849	549 000	100.00%

13. CONVENTION SERVICE URBANISME MUTUALISÉ CCBS

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Bugéy Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

A ce jour, 32 communes sont adhérentes au service urbanisme mutualisé.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

Afin de préciser davantage certaines modalités de fonctionnement et de constituer un réel document support sur lequel les communes pourront s'appuyer, il est proposé une nouvelle convention.

De plus, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer, chaque année, un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service urbanisme mutualisé. Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours, en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Il convient de souligner que pour l'année 2020, le montant des cotisations a été calculé sur la base d'une tarification différenciée et progressive par type d'acte, à savoir :

CUa	CUB	DP	PA	PC	PD
45.00 €	80.00 €	150.00 €	240.00 €	200.00 €	160.00 €

Ainsi, le prévisionnel 2020 est de 213 300 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2019, ce qui représente la somme de 6 325 € pour Arvière-en-Valromey (2019 : 35 CUa, 10 CUB, 13 DP et 10 PC).

14. LOGEMENT ANCIENNE CURE DE LOCHIEU

Madame le Maire rappelle que le logement du presbytère de Lochieu est vacant depuis le 9 janvier 2020.

Elle fait part à l'assemblée de la demande d'une personne qui souhaite réserver ce logement pour une location à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil accepte la demande de location à l'ancienne cure de Lochieu à compter du 1^{er} juillet 2020 et fixe le loyer mensuel à 750 €.

15. DON A LA COMMUNE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un don de 30 euros a été fait à la commune par un particulier.

16. ETUDE DIVERS DEVIS

Après examen, le Conseil décide de valider les devis suivants :

- Bernard VALLIN : Remplacement du chauffe-eau – logement communal Chavornay = 407.00 € TTC ;
- HICON : Remplacement des panneaux de rue de Chavornay suite à des dégradations = 1 061.00 € TTC ;

17. QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion téléphones mobiles NEW DEAL** : L'Etat impose aux 4 opérateurs majoritaires de couvrir les zones blanches sur le territoire et d'installer la 4G sur tous les pylônes. Sur notre secteur, l'opération est prévue pour 2020-2021.
- **Fibre optique** : Orange a annoncé son déploiement aérien et souterrain sur le territoire.
- **Tarifs Grange d'en Haut** : il convient d'apporter des précisions à la délibération du 13 septembre 2019 relative aux tarifs des salles communales, notamment de la Grange d'en Haut. En effet, la nuitée du dimanche soir au lundi matin n'est pas incluse dans le forfait week-end et est donc facturée 10 €/nuitée pour les adultes et 7 €/ nuitée pour les enfants. Cette information n'apparaît pas clairement dans cette délibération.

La séance est levée à 22 heures 20.

Fait à Arvière-en-Valromey, le 5 mars 2020



Le Maire,

Annie MEURIAU